

CLUB J.A. MAZE GYMNASTIQUE



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SAISON 2026-2027

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans notre club pour la saison 2026-2027. La gymnastique peut être un sport individuel, mais c'est avant tout un sport d'équipe. C'est pourquoi certaines règles doivent être suivies afin de vivre au mieux la pratique de cette discipline.

1. LES OBLIGATIONS

- **Respect des horaires** : Respecter impérativement les horaires de début et de fin d'entraînement. Si le/la gymnaste n'est pas présent(e) à l'échauffement, il/elle ne pourra pas participer au cours. Vous êtes tenus de vous assurer de la présence du moniteur avant de laisser votre enfant.
- **Ponctualité au départ** : Nous vous prions de venir chercher votre enfant à l'heure. En cas d'empêchement exceptionnel, prévenez-nous en début de cours, par mail ou, **uniquement en cas d'urgence**, par téléphone aux numéros suivants :
 - **Contact d'urgence 1** : Sébastien ROUX - 06.67.73.62.00
 - **Contact d'urgence 2** : Louis-Marie Plumejeau - 06.43.93.11.02
- **Tenue vestimentaire** :
 - Tenue obligatoire : short, justaucorps, caleçon, shorty, tee-shirt, ou rythmiques blanches (pas de chaussettes, ça glisse !).
 - Attacher obligatoirement les cheveux à chaque cours.
 - Retirer tous les bijoux et montres avant de monter sur le praticable.
 - Se changer dans les vestiaires en début et fin de cours (et non dans la salle de gym). Chaque gymnaste est responsable de ses effets personnels.
- **Assiduité** : La participation aux cours est obligatoire (prévenir en cas d'absence). Une présence irrégulière pénalise le/la gymnaste et son équipe pour les compétitions.

2. LES INTERDITS

- **Nourriture et boissons** :
 - La nourriture est strictement interdite dans la salle de gym (gâteaux, chewing-gum, etc.).
 - Seule la bouteille d'eau ou gourde est autorisée et doit être déposée dans les casiers.
 - Il est interdit de boire sur le praticable et autour des agrès. Pensez à donner une gourde à votre enfant à chaque cours.
- **Téléphones et chaussures** :
 - Les téléphones portables sont interdits dans la salle.
 - Les chaussures d'extérieur sont strictement interdites dans la salle.

- **Matériel et sécurité :**
 - Il est strictement interdit de jouer dans la fosse d'entraînement ou de manipuler le matériel sans autorisation.
 - L'accès aux agrès est interdit à toute personne non licenciée. Les entraîneurs décident seuls des personnes autorisées à les aider.
 - Pendant les cours, les parents doivent rester à l'extérieur de la salle sauf invitation expresse de l'entraîneur.

3. L'INSCRIPTION ET COTISATION

- **Dossier d'inscription :** Le/la gymnaste sera accepté(e) dans la salle seulement lorsqu'il/elle aura fourni un dossier complet :
 - Formulaire d'inscription complété.
 - Certificat médical (si besoin) ou questionnaire de santé.
 - Photo d'identité de bonne qualité (pas d'impression papier de capture d'écran).
 - *Catégories concernées par la photo :* Poussines, Jeunesses, Aînées, Ini Poussins, Poussins, Pupilles et Adultes.
- **Refus et remboursement :** Tout dossier incomplet sera refusé. Toute inscription est définitive pour l'année (aucun remboursement en cours d'année pour convenance personnelle).

4. LES COMPÉTITIONS

- **Sélection et assiduité :** Les gymnastes sont sélectionné(e)s selon leur aptitude physique, leur motivation et leur investissement. Tout(e) gymnaste inscrit(e) à un concours est tenu d'y participer. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical, une amende de 20 € sera appliquée.
- **Règlement et tenue :**
 - Le/la gymnaste doit suivre les instructions de l'entraîneur (horaires, tenue, comportement).
 - Le justaucorps (féminines) ou la tenue masculine du club sont obligatoires pour les compétitions par équipe.
 - La présence jusqu'au palmarès est obligatoire sous peine de disqualification.
- **Déplacements et covoiturage :** Les parents assurent les déplacements et sont encouragés à covoiturer. Si vous confiez votre enfant à un tiers, merci d'en informer le club. La responsabilité du club ne couvre que les temps d'échauffement et de passage en compétition.
- **Location des tenues du club :**
 - *Section Féminine :* Poussines (10 € + chèque de caution de 50 €) | Jeunesses & Aînées (15 € + chèque de caution de 50 €).
 - *Section Masculine :* Ini Poussins, Poussins, Pupilles (10 € + chèque de caution de 55 €) | Adultes (15 € + chèque de caution de 100 €).
- **Équipements individuels :** Les maniques et poignets de maintien peuvent être achetés librement (demandez conseil aux moniteurs pour les tailles).

5. ENGAGEMENTS DU GYMNASTE

- Respecter les horaires et assurer une présence régulière.
- Respecter les consignes des encadrants sans les contester (la salle n'est pas un parc de loisirs).
- Faire preuve de politesse (dire bonjour et au revoir) envers les encadrants et camarades (aucune vulgarité tolérée).
- Respecter les locaux, le matériel et participer au rangement.

- Favoriser l'entraide et l'encouragement (aucune moquerie ne sera tolérée).
- Consulter régulièrement les informations transmises par mail, sur le site internet du club (www.gymmaze.fr) ou sur la page Facebook (facebook.com/mazegym/).
- Participer aux compétitions individuelles et par équipes attribuées.
- *Sanctions* : En cas de comportement perturbateur, le/la gymnaste sera mis(e) à l'écart, puis exclu(e) temporairement ou définitivement en cas de récidive (les parents seront informés par courrier ou mail).

6. ÉVÉNEMENTS DU CLUB

- Lors des manifestations organisées par le club (gala, compétitions...), la participation des bénévoles et parents est sollicitée par le bureau pour assurer le bon déroulement des événements.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) ET DROIT À L'IMAGE

- **Données personnelles (RGPD)** : Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents, à l'organisation des cours et compétitions, ainsi qu'à la communication du club. Ces données sont conservées pour la durée stricte nécessaire à la gestion de la licence et ne sont jamais transmises à des tiers à des fins commerciales. Conformément à la réglementation (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant sur simple demande écrite auprès du bureau.
- **Droit à l'image** : Dans le cadre des activités du club (entraînements, galas, compétitions), des photographies ou vidéos peuvent être prises et diffusées sur les supports officiels du club (site internet, réseaux sociaux, affiches). Une autorisation explicite est demandée lors de l'inscription. Tout refus doit être signalé au moment de la remise du dossier.

Ces règles sont établies dans l'intérêt des gymnastes et sont indispensables au bon fonctionnement du club. Tout gymnaste et son représentant légal s'engagent à accepter et à respecter ce règlement intérieur.

Merci de votre compréhension et bonne saison à tous.

Le Conseil d'Administration

Club Jeanne d'Arc Mazé Gymnastique